

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE TAVERNY

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 17 mars 2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept mars à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le cinq mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Jean BENITEZ DE LUGO, Dominique BERNARD, Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Patricia ZEISS (*maires adjoints*)  
Martine BERNARD, Raynald BEAUFILS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Nathalie POUILLE, Monique RISCH, Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

**Représenté par pouvoir :**

Jean-Pierre DUCHESNE, pouvoir donné à Jean BENITEZ DE LUGO

**Absente :**

Patricia POIZAC

**Secrétaire de séance :** Cédric CHEVROLLIER

---

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.  
Il est procédé à l'appel des Conseillers.  
Le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1. Organisation du temps scolaire rentrée septembre 2014**

Rapporteur : Patricia ZEISS

Conformément à la concertation menée avec tous les acteurs de l'école et après avis favorable du conseil d'école de la maternelle et élémentaire réuni le 12 février 2014, le Conseil est invité à adopter les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Patricia ZEISS précise que tout a été fait dans l'intérêt majeur de l'enfant et dans le souci de ne pas mettre en difficulté les parents.



FREPILLON  
 ECOLE ELEMENTAIRE VIEILLE FONTAINE  
 PROPOSITION HORAIRES 2014/2015 N°1

LUNDI	8h30	11h45	14h	15h15	16h15
	enseignement		pause méridienne	enseignement	TAP
MARDI	8h30	11h45	14h	16h15	
	enseignement		pause méridienne	enseignement	
MERCREDI	8h30	11h30			
	enseignement				
JEUDI	8h30	11h45	14h	16h15	
	enseignement		pause méridienne	enseignement	
VENDREDI	8h30	11h45	14h	16h15	
	enseignement		pause méridienne	enseignement	



FREPILLON  
 ECOLE MATERNELLE VIEILLE FONTAINE  
 PROPOSITION HORAIRES 2014/2015 N°1

LUNDI	8h30	11h45	14h	16h15	
	enseignement		pause méridienne	enseignement	
MARDI	8h30	11h45	14h	16h15	
	enseignement		pause méridienne	enseignement	
MERCREDI	8h30	11h30			
	enseignement				
JEUDI	8h30	11h45	14h	16h15	
	enseignement		pause méridienne	enseignement	
VENDREDI	8h30	11h45	14h	15h15	16h15
	enseignement		pause méridienne	enseignement	TAP

À l'unanimité la délibération est adoptée.

## **1.2. Modification de la délibération n° 117 en date du 12 décembre 2013 relative à l'adhésion de la commune au syndicat pour l'aménagement de la plaine de Pierrelaye**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose aux conseillers de bien vouloir une nouvelle fois émettre un avis sur l'adhésion de notre commune au syndicat d'aménagement de la plaine de Pierrelaye. Il est rappelé qu'en date du 12 décembre 2013 le Conseil avait émis un avis favorable.

Depuis, quelques modifications ont été apportées au statut. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

À l'unanimité, la délibération est approuvée.

## **2. URBANISME**

### **2.1. Acquisition de la parcelle A 391**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur l'acquisition par la commune d'une parcelle agricole d'une superficie de 454 m<sup>2</sup> au prix de 1,25€ le m<sup>2</sup> et cela après accord du propriétaire.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à acquérir cette parcelle.

### **2.2. Signature pour l'acquisition d'un local commercial sis au 14 Grande Rue à Frépillon lots 3 et 31**

Rapporteur : M. le Maire

En date du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'acquisition d'un local sis Grande Rue à Frépillon. À cette date, l'avis de France Domaine n'était pas connu.

Aujourd'hui, France Domaine confirme la valeur du local à 95 000€. Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente.

À l'unanimité la délibération est adoptée.

## **3. FINANCES**

### **3.1. Remboursement par la CCVOI à la commune de Frépillon des frais de portage financier dans le cadre du projet de réalisation de la zone d'activités des Epineaux**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que la commune a préparé depuis longtemps le projet de réalisation d'un parc d'activités et a mené, en matière foncière, des acquisitions antérieurement à la reprise par la CCVOI de la compétence.

L'ensemble des surfaces acquises représentent à peu près 65 000 m<sup>2</sup> et ont été revendues à la CCVOI.

L'estimation de la DNID ne valorisant pas les coûts de portage financier assumés par la commune, M. le Maire a sollicité la CCVOI afin d'en obtenir le remboursement qui représente 81 718,79€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à percevoir pour le compte de la commune cette somme.

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1. Demande de subvention auprès du département dans le cadre de la revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal a adopté antérieurement le principe d'acquisition de locaux commerciaux en vue de revitaliser le centre village.

Dans cette démarche, M. le Maire propose de solliciter le département en demandant une subvention représentant 30% du coût d'acquisition du local, plafonné à 120 000€

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Avant de clore la dernière séance de ce mandat, M. le Maire tient à rendre hommage aux adjoints et conseillers sortants, et les remercie particulièrement pour leur dévouement et leur engagement à ses côtés depuis de nombreuses années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 21h30.

---